

PARIS, LE 18 JUIN 2018

3537

LA DIRECTRICE GENERALE

Monsieur Jean- Pierre SUEUR  
Sénateur du Loiret  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 6

Monsieur le Sénateur,

Dans votre lettre du 15 mars 2018, cosignée par M Dominique Marnier, Président de Familles Rurales, vous m'informez qu'une étude récente menée par Familles Rurales conclut au non-respect par un nombre important d'opérateurs funéraires de la réglementation relative au devis type qui doit être remis gratuitement aux familles avant toute opération funéraire.

Je tiens à vous assurer de l'attention particulière portée par mes services à l'application des dispositions réglementaires relatives aux prix des obsèques, qui comme vous le rappelez dans votre courrier, visent à protéger les familles à un moment où, confrontées à un décès, elles sont particulièrement vulnérables.

Une enquête d'envergure nationale a ainsi été diligentée au second semestre 2017 pour vérifier le respect des dispositions réglementaires relatives à l'information sur les prix des prestations funéraires et à celles relatives au devis type.

Ces investigations ont conduit à la rédaction de 263 avertissements, 127 injonctions et 51 procès-verbaux.

Au regard de ces résultats, une enquête est de nouveau programmée pour le second semestre 2018.

En restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.



Virginie BEAUMEUNIER